L'APEC

Association des Parents d'Elèves du Conservatoire organise son

Salon de l'instrument

Dimanche 29 NOVEMBRE 2015

DE 9 HEURES À 16 HEURES

Hall d'accueil du Conservatoire

Instruments de l'orchestre,

(hors percussions)

Neufs occasion

Vendus/ achetés par des professionnels et des particuliers

La plupart des professionnels de l'agglomération de Metz seront présents : Didier, Fabert, Gilbert Bouton, Groot, Mercier, Reiser... Ainsi que des particuliers fréquantant le conservatoire ou non.

Gratuit pour les acheteurs.

Pour tous renseignements et inscriptions :

Blog : http://apecmetz.blog.free.fr

Mail : apecmetz@yahoo.fr

Tél : 06 88 86 05 17 Jean-François

06 62 86 52 04 Olivier

Voir Conditions au verso

Conditions générales du salon

Le dimanche 29 novembre 2015, l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Metz Métropole – APEC – organise son premier salon de l'instrument. Ce salon se veut un moment convivial de rencontre et d'échanges.

Il a pour but de permettre à chacun, élèves, parents d'élèves, et amis du conservatoire, ainsi qu'aux professeurs et à quelques professionnels locaux, de vendre ou d'acheter à moindre frais voire de troquer des instruments de musique neufs ou d'occasion.

REGLEMENT

Le salon de l'instrument de l'APEC est ouvert à toute personne majeure (ou mineure de 16 ans et plus, sous réserve d'une autorisation écrite des parents, datée et signée) qui en fait la demande.
Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.

Les inscriptions débuteront le 1er septembre et s'achèveront le 21 novembre pour les particuliers. Elles sont subordonnées pour ceux ci à l'inscription à l'APEC (8€)
Le nombre de places étant limité, l'APEC répondra aux demandes en fonction de leur date d'arrivée, dans la mesure des places disponibles.

Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser une demande unique regroupant les divers vendeurs.

Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet.
L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté à 9 heures.
L'installation s'effectuera entre 9h et 9h45.
Chaque participant s'engage à tenir son stand ouvert de 10h à 16h, sauf à conclusion de ses ventes ou demande expresse à la réservation. Il s'engage également à laisser son emplacement propre.

Les vendeurs et les acheteurs sont responsables des conditions de leur transaction. L'avis donné par les professionnels présents n'a qu'une valeur indicative et ne pourra pas faire l'objet de réclamations.

L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des biens et objets exposés.